Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le 25 MARS 2025
ID : 076-217602556-20250320-2025086DEC-CC

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2025/086/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'**Eu,**

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec la compagnie Association Ensemble de Caelis-Stratus–80 rue d'Athis– 61100 Flers, pour une représentation du spectacle *« Drôles d'oiseaux »*, prévue le mardi 25 mars 2025 à 20 h 00 au Théâtre du Château.

D E C I D E :

Article 1er – Un contrat de cession est signé avec la compagnie Association Ensemble de Caelis-Stratus–80 rue d'Athis– 61100 Flers, pour une représentation du spectacle *« Drôles d'oiseaux »*, prévue le mardi 25 mars 2025 à 20 h 00 au Théâtre du Château.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à **5 200 € HT (TVA à 5.5%).**
Le Théâtre du Château prendra en charge également :
- Les frais de transport de l'équipe à hauteur de **350 € HT**
- L'hébergement pour 7 personnes aux appartements de la ville sur la période d'accueil.
- Les repas pour 7 personnes sur la période d'accueil, sous forme de défraiement à hauteur de **427.22€ HT**
- Les droits des auteurs SACEM/SACD

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 20 mars deux-mille-vingt-cinq.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

Mairie d'Eu
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)